



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

OBJET

**BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES
POUR LE BREVET DES COLLEGES
(DNB) 2021**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alexa PELAGE
Marie-Solange GRILLOT
Stéphanie MARTINS VIANA
Julien CAYZAC
Maria PIRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH

Donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Stéphane RAYNAL
Jacqueline GALEAZZI
Claire HERLIN
Sylvain PASTORELLO
Guy-Charles HUMBERT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

**BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR LE BREVET DES
COLLEGES (DNB) 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l’avis de la Commission Scolaire du 19 janvier 2022
CONSIDERANT l’avis de la Commission des finances du 7 février 2022,
CONSIDERANT que 11 jeunes sont concernés par ces diplômes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

AUTORISE l’achat de bons cadeaux pour les jeunes diplômés de la ville à hauteur de 165 €.

DIT que le montant est arrêté à la somme de 15 Euros pour l’obtention du brevet des collèges avec mentions « très bien ».

PRECISE que les personnes absentes le jour de la remise de ces bons cadeaux, (sauf pour raison médicale ou présence à l’école), ne pourront pas recevoir ces derniers.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision. Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire.
Mariannick MORVAN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR LES BREVET DES COLLEGES
DNB 2021

.....
Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 012_2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-012_2022-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 12 BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES POUR DNB 2021.pdf (99_DE-
091-219102324-20220216-012_2022-DE-1-1_1.pdf)